



# Iodosulfuron

## Table des matières

- 01 > Préambule
- 02 > Statut et classification de la substance
- 02 > Usages autorisés
- 02 > Quantités vendues
- 03 > Pratiques culturales et utilisation
- 04 > Surveillance des eaux de surface, exposition et risques pour les organismes aquatiques
- 05 > Surveillance des eaux souterraines
- 06 > Surveillance des aliments d'origine végétale et animale et des eaux destinées à la consommation humaine, exposition et risques pour la population
- 07 > Surveillance des aliments destinés à la consommation animale
- 07 > Surveillance de l'air ambiant
- 07 > Surveillance des niveaux d'imprégnation chez l'homme - biosurveillance
- 07 > Données relatives aux expositions et intoxications humaines issues des réseaux de vigilance
- 08 > Etat des lieux des études épidémiologiques en santé humaine
- 08 > Vigilance : signalements relatifs à la faune sauvage et aux animaux domestiques
- 08 > Surveillance des matrices relatives à l'abeille et aux autres pollinisateurs

## Préambule

Le iodosulfuron a été intégré au programme de travail de la phytopharmacovigilance compte tenu de la récente ré-approbation de la substance active au niveau européen et de l'instruction en cours à l'Anses des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des préparations en contenant.

Sauf mention contraire, les informations communiquées dans cette fiche, sont celles disponibles au 31/08/2017 et concernent la France entière.

Ce document dresse, pour une substance active, l'état des connaissances disponibles en France à partir des informations descriptives issues des dispositifs partenaires de l'Anses pour la phytopharmacovigilance.

Ces informations descriptives servent :

- > aux gestionnaires, pour la définition de mesures de gestion transversales en tant que de besoin ;
- > à l'Anses, dans le cadre de décisions individuelles liées au processus d'instruction des demandes d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, en complément des informations mises à disposition par les demandeurs. Cette instruction est réalisée pour chaque préparation, en tenant compte de leur formulation et des conditions d'utilisation.

Les services déconcentrés de l'État sont chargés de la gestion locale des situations individuelles de dépassement des seuils réglementaires signalées dans ce document.

## Statut et classification de la substance

Le iodosulfuron est un herbicide ré-approuvé au titre du règlement n°1107/2009, depuis le 01/04/2017 et jusqu'au 31/03/2032.

Au titre du règlement n°1272/2008, il est classé :

- > H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- > H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Usages autorisés

À ce jour, en France, 43 préparations commerciales contenant de l'iodosulfuron disposent d'une AMM pour les produits phytopharmaceutiques, correspondant aux 10 usages suivants (source : Anses - TOP au 23/05/2017) :

- > Porte graine\*Désherbage
- > Usages non agricoles\*Désherbage\*All. PJT, Cimet., Voies
- > Usages non agricoles\*Désherbage total
- > Arbres et arbustes\*Désherbage\*Pépi. Pl. terre
- > Arbres et arbustes\*Désherbage\*Plantat. Pl. terre

- > Avoine\*Désherbage
- > Blé\*Désherbage
- > Orge\*Désherbage
- > Seigle\*Désherbage
- > Lin\*Désherbage.

Le iodosulfuron n'est pas inscrit au programme européen d'examen des substances biocides. Son utilisation dans les produits biocides n'est par conséquent pas autorisée.

## Quantités vendues

**Tableau 1.** Quantités annuelles vendues de iodosulfuron et rang associé de la substance active pour les usages professionnels et les usages amateurs (source : Onema et Anses – Banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les distributeurs agréés (BNV-D))

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
quantité annuelle en tonne (pour les produits à usage professionnel)	13,3	11,2	11,3	8,8	11,8	11,7	10	8,4
classement de la substance (pour les produits à usage professionnel)	178/396	185/423	189/435	216/447	190/436	194/446	198/456	194/452
quantité annuelle en tonne (pour les produits à usage amateur : « emploi autorisé en jardins »)	.	.	.	.	.	.	.	.
classement de la substance (pour les produits à usage amateur : « emploi autorisé en jardins »)	.	.	.	.	.	.	.	.

## Estimation de l'utilisation des substances entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques à partir des enquêtes « Pratiques culturales »

**Tableau 2.** Part des surfaces nationales représentées par l'enquête ainsi que celles traitées au moins une fois par le iodosulfuron, pour l'année d'enquête (source : ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective)

L'auteur a bénéficié, pour l'accès aux données, des services du Centre d'accès sécurisé distant (CASD) dédié aux chercheurs autorisés suite à l'avis émis par le Comité français du secret statistique.v

Grandes cultures 2011	nombre de parcelles enquêtées	superficies extrapolées (ha)	superficies extrapolées traitées au moins une fois avec du iodosulfuron-méthyl-sodium (ha)	part des superficies extrapolées (%)
blé tendre	3 055	4 577 609	2 245 439	49,1 [44,1 ; 54]
blé dur	953	3 466 668	203 548	58,7 [53,1 ; 64,3]
orge	2 175	1 309 859	10 511	0,8 [0,2 ; 1,4]
triticale	2 555	3 44 184	92 058	26,7 [24 ; 29,5]
colza	2 101	1 397 153	0	0
tournesol	1 520	671 836	0	0
pois protéagineux	1 905	157 262	NC*	NC*
maïs fourrage	2 519	1 064 231	NC*	NC*
maïs grain	2 262	1 463 596	306	0,02 [0 ; 0,05]
betterave sucrière	854	363 967	NC	NC
pomme de terre	928	141 713	0	0
canne à sucre	200	27 357	0	0

  

Grandes cultures 2014				
blé tendre	3 523	4 848 722	2 652 393	54,7 [51,7 ; 57,7]
blé dur	897	265 020	122 021	46 [41,1 ; 51]
orge	2 322	1 639 656	14 257	0,9 [0,3 ; 1,5]
triticale	1 922	364 833	101 958	27,9 [24,5 ; 31,4]
colza	2 035	1 433 154	NC*	NC*
tournesol	1 273	620 758	1 126	0,2 [0 ; 0,4]
pois protéagineux	1 882	123 940	0	0
maïs fourrage	2 694	1 291 494	NC*	NC*
maïs grain	2 320	1 734 437	0	0
betterave sucrière	864	384 179	NC*	NC*
pomme de terre	934	148 539	0	0
canne à sucre	393	27 346	0	0

  

Viticulture 2011				
	6 007	695 084	861	0,12 [0,02 ; 0,22]

  

Viticulture 2013				
	6 743	708 735	0	0

  

Arboriculture 2012				
abricot	465	14 070	0	0
banane	135	824	0	0
cerise	1 098	8 396	0	0
pêche	466	11 600	0	0
pomme	1 142	38 847	NC*	NC*
prune	729	18 173	0	0

  

Maraîchage 2013				
carotte	792	11 945	0	0
chou-fleur	614	22 117	0	0
autres choux	805	5 517	0	0
fraise	701	1 987	0	0
melon	776	11 307	0	0
poireau	618	4 680	0	0
salade	1 539	19 009	0	0
tomate	1 317	5 922	0	0

\* NC : informations non communicables compte tenu des règles du secret statistique (moins de 3 parcelles concernées et/ou une parcelle contribue à plus de 85 % du résultat). Les cases non renseignées (0) correspondent aux cultures pour lesquelles cette substance active n'est appliquée sur aucune des parcelles enquêtées.

## Estimation de l'utilisation des pesticides à partir de l'étude de la cohorte Agrican

Le iodosulfuron a été autorisé en France sur une des onze cultures répertoriées dans le questionnaire d'inclusion d'Agrican : depuis 2001 sur le blé-orge et sur la culture du lin ne faisant pas l'objet de questions spécifiques dans le questionnaire d'inclusion.

### > Utilisation professionnelle du iodosulfuron

8835 membres de la cohorte ont été considérés comme utilisateurs de iodosulfuron. Ils représentent 4,9 % de la cohorte et 16,7 % des utilisateurs de pesticides de la cohorte. Cette proportion est très différente entre hommes et femmes : les utilisateurs de cette substance active représentent 8,8 % des hommes de la cohorte et 18,9 % des

utilisateurs de pesticides, tandis que les utilisatrices représentent 0,2 % des femmes de la cohorte et 1,9 % des utilisatrices de pesticides.

### > Utilisation du iodosulfuron au moment de l'inclusion dans l'étude

Entre 2005 et 2007, 6 081 membres de la cohorte en activité ont été considérés comme utilisateurs du iodosulfuron. Ils représentent 11,1 % des hommes en activité et 0,2 % des femmes en activité. Sur cette même période, toujours parmi les membres de la cohorte, 55,1 % des utilisateurs de pesticides et 16,8 % des utilisatrices de pesticides sont des utilisateurs du iodosulfuron.

## Surveillance des eaux de surface, exposition et risques pour les organismes aquatiques

**Tableau 3.** Taux de recherche (en %), taux de quantification (en %), taux de dépassement de la PNEC (risque chronique) et concentrations maximales (en  $\mu\text{g.l}^{-1}$ ) observés entre 2007 et 2014, en Métropole et dans les DOM, pour le iodosulfuron dans les eaux de surface (source : ministère chargé de l'environnement)

Iodosulfuron-méthyl (Métropole)				NQE	-	$\mu\text{g.l}^{-1}$	PNEC			0,17	$\mu\text{g.l}^{-1}$
2563				MAC	-	$\mu\text{g.l}^{-1}$	Toxicité chez la plante aquatique (species sensitivity distribution (SSD))				
Année	nb points pesticides	taux de recherche	nb points parametre	nb analyses	nb analyses quantifiées	taux de quantification	nb point(s) où moy. ann > PNEC	% point(s) où moy. ann > PNEC	moy. ann. maximum		
2007	2023	31,1 %	629	4224	0	0,00 %	0	0	0,050		
2008	1339	61,1 %	818	4447	11	0,25 %	0	0	0,035		
2009	2355	45,9 %	1080	9727	11	0,11 %	0	0	0,035		
2010	2207	62,3 %	1374	10625	8	0,08 %	0	0	0,025		
2011	2485	57,6 %	1432	11810	13	0,11 %	0	0	0,066		
2012	2631	63,4 %	1669	12399	8	0,06 %	0	0	0,035		
2013	2920	74,7 %	2182	17781	20	0,11 %	0	0	0,059		
2014	2917	68,1 %	1987	15397	28	0,18 %	0	0	0,164		

  

Iodosulfuron-méthyl-sodium (Métropole)				NQE	-	$\mu\text{g.l}^{-1}$	PNEC			0,17	$\mu\text{g.l}^{-1}$
6483				MAC	-	$\mu\text{g.l}^{-1}$	Toxicité chez la plante aquatique (species sensitivity distribution (SSD))				
Année	nb points pesticides	taux de recherche	nb points parametre	nb analyses	nb analyses quantifiées	taux de quantification	nb point(s) où moy. ann > PNEC	% point(s) où moy. ann > PNEC	moy. ann. maximum		
2010	2207	1,1 %	25	78	1	1,28 %	0	0	0,032		
2011	2485	0,6 %	15	166	0	0,00 %	0	0	0,010		
2012	2631	0,5 %	14	131	0	0,00 %	0	0	0,010		
2013	2920	0,7 %	19	175	0	0,00 %	0	0	0,050		
2014	2917	0,9 %	27	217	0	0,00 %	0	0	0,010		

Les limites de quantification sur la période de données considérée varient de 0,001  $\mu\text{g.l}^{-1}$  à 0,1  $\mu\text{g.l}^{-1}$

Iodosulfuron-méthyl (DOM)				NQE	-	$\mu\text{g.l}^{-1}$	PNEC			0,17	$\mu\text{g.l}^{-1}$
2563				MAC	-	$\mu\text{g.l}^{-1}$	Toxicité chez la plante aquatique (species sensitivity distribution (SSD))				
Année	nb points pesticides	taux de recherche	nb points parametre	nb analyses	nb analyses quantifiées	taux de quantification	nb point(s) où moy. ann > PNEC	% point(s) où moy. ann > PNEC	moy. ann. maximum		
2007	74	13,5 %	10	10	0	0,00 %	0	0	0,035		
2008	101	19,8 %	20	80	0	0,00 %	0	0	0,035		
2009	99	15,2 %	15	15	0	0,00 %	0	0	0,025		

Les limites de quantification sur la période de données considérée varient de 0,05  $\mu\text{g.l}^{-1}$  à 0,07  $\mu\text{g.l}^{-1}$

- Légende :
- NQE: norme de qualité environnementale. Valeur réglementaire – source : directive cadre sur l'eau.
  - VGE: valeur guide environnementale – source : Ineris.
  - PNEC: Predicted No Effect Concentration. Concentration sans effet prévisible utilisée pour évaluer les risques pour les organismes aquatiques – source : Agritox.
  - MAC: Maximum Acceptable Concentration. Concentration maximale admissible réglementaire, applicable dans les eaux de surface intérieures – source : directive cadre sur l'eau.
  - Nb points pesticides: nombre total de points de mesure où au moins un pesticide est recherché.
  - Tr: taux de recherche (% de points de mesure où la substance active est recherchée).
  - Nb de points paramètre: nombre de points de mesure correspondant au taux de recherche.
  - Nb analyses: nombre d'analyses réalisées pour la recherche de la substance active considérée.

- Nb analyses quantifiées : nombre d'analyses dont le résultat est supérieur à la limite de quantification.
- Taq : taux de quantification (% d'analyses quantifiées).
- Nb point(s) où moy. ann. > NQE (ou VGE) : nombre de points de mesure pour lesquels la moyenne annuelle des concentrations est supérieure à la NQE (ou VGE).
- % point(s) où moy. ann. > NQE (ou VGE) : pourcentage de points de mesure pour lesquels la moyenne annuelle des concentrations est supérieure à la NQE (ou VGE) (par rapport au nb de points paramètre).
- Nb point(s) où moy. ann. > PNEC : nombre de points de mesure pour lesquels la moyenne annuelle des concentrations est supérieure à la PNEC.
- % point(s) où moy. ann. > PNEC : pourcentage de points de mesure pour lesquels la moyenne annuelle des concentrations est supérieure à la PNEC (par rapport au nb de points paramètre).
- Moy. ann. maximum : maximum des moyennes annuelles calculées par point de mesure.

Pour le risque aigu, s'agissant du iodosulfuron, il n'est pas établi de Concentration maximale admissible réglementaire (MAC), applicable dans les eaux de surface intérieures (MAC-EQS EAU-DOUCE ( $\mu\text{g.l}^{-1}$ )).

## Surveillance des eaux souterraines

**Tableau 4.** Taux de quantification (en %), taux de dépassement de la norme (en %) et moyenne annuelle (en  $\mu\text{g.l}^{-1}$ ) observés entre 2007 et 2015, en Métropole, pour le iodosulfuron dans les eaux souterraines (source : Bureau de recherches géologiques et minières)

Iodosulfuron (Métropole)					Norme EDCH	0,1	$\mu\text{g.l}^{-1}$
2 563 et 6 483							
Année	nb points paramètre	nb analyses	nb analyses quantifiées	taux de quantification	nb point(s) où moy. ann > 0,1	% point(s) où moy. ann > 0,1	moyenne
2007	725	2 095	0	0,00 %	0	0,00 %	0,038
2008	780	3 166	0	0,00 %	0	0,00 %	0,018
2009	1 818	4 432	0	0,00 %	0	0,00 %	0,016
2010	1 253	5 046	0	0,00 %	0	0,00 %	0,016
2011	1 606	6 263	0	0,00 %	0	0,00 %	0,015
2012	1 277	4 657	0	0,00 %	0	0,00 %	0,015
2013	1 519	4 963	0	0,00 %	0	0,00 %	0,017
2014	1 624	5 640	1	0,00 %	0	0,00 %	0,015
2015	1 292	5 669	0	0,00 %	0	0,00 %	0,024
Total		41 931	1	0,00 %			

Les limites de quantification sur la période considérée sont comprises entre  $0,002 \mu\text{g.l}^{-1}$  et  $0,1 \mu\text{g.l}^{-1}$ .

**Tableau 5.** Taux de quantification (en %), taux de dépassement de la norme (en %) et moyenne annuelle (en  $\mu\text{g.l}^{-1}$ ) observés en 2007, 2010, 2014 et 2015, dans les DROM, pour le iodosulfuron dans les eaux souterraines (source : Bureau de recherches géologiques et minières)

Iodosulfuron (DOM)					Norme EDCH	0,1	$\mu\text{g.l}^{-1}$
2 563 et 6 483							
Année	nb points paramètre	nb analyses	nb analyses quantifiées	taux de quantification	nb point(s) où moy. ann > 0,1	% point(s) où moy. ann > 0,1	moyenne
2007	9	9	0	0,00 %	0	0,00 %	0,0350
2010	20	39	0	0,00 %	0	0,00 %	0,0250
2014	1	1	0	0,00 %	0	0,00 %	0,0350
2015	13	39	0	0,00 %	0	0,00 %	0,0350
Total		88	0	0,00 %			

Les limites de quantification sur la période considérée sont comprises entre  $0,05 \mu\text{g.l}^{-1}$  et  $0,07 \mu\text{g.l}^{-1}$ .

Légende :

- Norme EDCH : limite réglementaire pour les substances actives phytopharmaceutiques relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).
- Nb de points paramètre : nombre de points de mesure correspondant au taux de recherche.
- Nb analyses : nombre d'analyses réalisées pour la recherche de la substance active considérée.
- Nb analyses quantifiées : nombre d'analyses dont le résultat est supérieur à la limite de quantification.
- Taq : taux de quantification (% d'analyses quantifiées).
- Nb point(s) où moy. ann. > 0,1 : nombre de points de mesure pour lesquels la moyenne annuelle des concentrations est supérieure à la limite réglementaire applicable pour les EDCH.
- % point(s) où moy. ann. > 0,1 : pourcentage de points de mesure pour lesquels la moyenne annuelle des concentrations est supérieure à la limite réglementaire applicable pour les EDCH.
- Moyenne : moyenne annuelle des moyennes annuelles calculées par point de mesure.

# Surveillance des aliments d'origine végétale et animale et des eaux destinées à la consommation humaine, exposition et risques pour la population

## Données de surveillance des aliments d'origine végétale et animale

> Données issues des programmes et plans de surveillance et de contrôle nationaux

L'iodosulfuron n'est pas surveillé dans les denrées végétales et animales à la distribution.

**Tableau 6.** Description des données de surveillance à la production végétale (source : ministère chargé de l'agriculture)

Iodosulfuron-méthyl incluant les sels exprimés en iodosulfuron-méthyl	nombre d'analyses	quantification n (%)	nombre de denrées analysées	denrées avec au moins une quantification	nombre de dépassements de LMR (denrée associée)	LOQ min (mg.kg <sup>-1</sup> )	LOQ max (mg.kg <sup>-1</sup> )
2011	-	-	-	-	-	-	-
2012	127	0	10	-	-	0,004	0,01
2013	170	0	12	-	-	0,004	0,01

\* La LMR par défaut (la plus basse) pour cette substance est égale à 0,01 mg.kg<sup>-1</sup>.  
Les LMR ci-dessus sont exprimées en milligramme de substance par kilogramme de poids total.

En complément, les niveaux moyens de contamination observés par couple substance\*denrée sont disponibles dans l'avis de l'Anses du 2 avril 2014 relatif à l'actualisation des indicateurs de risque alimentaire lié aux résidus de pesticides (annexe 3).

> Données issues de l'étude de l'alimentation totale 2 (EAT2) et de l'étude de l'alimentation totale infantile (EATi)

**Tableau 7.** Description des données de surveillance EAT2 (Anses, 2011)<sup>1</sup> et EATi (Anses, 2016)<sup>2</sup>

Étude	nombre d'analyses	quantification n (%)	denrées analysées	denrée avec au moins une quantification	nombre de dépassements de LMR (denrée associée)	LOQ eaux (mg.kg <sup>-1</sup> )	LOQ/LOD denrées solides (mg.kg <sup>-1</sup> )	
							min	max
EAT2	0	-	-	-	-	-	-	-
EATi	13	0	eaux embouteillées	-	-	5.10 <sup>-5</sup>	-	-

## Données de surveillance des eaux destinées à la consommation humaine

**Tableau 8.** Taux de quantification et de non-conformité pour le iodosulfuron-méthyl-sodium dans les eaux destinées à la consommation humaine (source : ministère chargé de la santé - ARS - Anses)

	nombre d'analyses	quantification n (%)	non-conformité n (%)	dépassement de la Vmax n (%) *	LOQ min (µg.l <sup>-1</sup> )	LOQ max (µg.l <sup>-1</sup> )
2007	2 138	0	-	-	0,02	0,1
2008	3 771	1 (0,03)	0	-	0,02	0,1
2009	5 400	1 (0,02)	1 (0,02)	-	0,001	0,1
2010	3 532	2 (0,06)	0	-	0,001	0,2
2011	2 856	0	-	-	0,001	0,1
2012	3 015	1 (0,03)	0	-	0,001	0,07
2013	2 601	4 (0,2)	0	-	0,001	0,07
2014	5 776	1 (0,02)	0	-	0,001	0,07
2015	5 697	1 (0,01)	0	-	0,001	0,07

\* Pour cette substance active, l'Anses n'a pas défini de Vmax.

1 Anses, 2011, Étude de l'alimentation totale française 2 (EAT2), Tome 2 : résidus de pesticides, additifs, acrylamide, HAP, Juin 2011, Ed. scientifique, 401 pages

2 Anses, 2016, Étude de l'alimentation totale infantile, Tome 2, Partie 4 : résultats relatifs aux résidus de pesticides, rapport d'expertise collective, Septembre 2016, Ed. Scientifique, 378 pages.

## Evaluation des expositions et des risques alimentaires pour le consommateur

L'exposition alimentaire de la population est calculée à partir des résultats présentés précédemment relatifs aux programmes de surveillance des denrées alimentaires, aux EAT et au contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces résultats sont combinés avec les niveaux de consommation alimentaire référencés dans l'étude INCA 2<sup>3</sup>. La définition du résidu utilisée pour l'évaluation des risques est l'iodosulfuron-méthyl (incluant les sels exprimés en iodosulfuron-méthyl), conformément à la réglementation européenne<sup>4</sup>. Ces résultats sont comparés aux valeurs toxicologiques de référence (Dose journalière admissible – DJA<sup>5</sup> pour le risque chronique, Acute Reference Dose – ARfD<sup>6</sup> pour le risque aigu).

**Tableau 9.** Exposition chronique de la population à partir des données des plans de surveillance et de contrôle (PS/PC) (Anses, 2014)<sup>7</sup>, de l'EAT2 (Anses, 2011) et de l'EATi (Anses, 2016) : P95 de l'exposition (% de la DJA) et dépassement de la DJA (%)

PS/PC*	P95 (% DJA)**	dépassement de la DJA (%)	taux de couverture du régime théoriquement contributeur (%)
enfants	0	0	98,3
adultes	0	0	98,9

\* résidu : iodosulfuron-méthyl-sodium  
\*\* scénario le plus protecteur

Cette évaluation est réalisée en tenant compte uniquement des données de contamination des eaux destinées à la consommation humaine, seules données disponibles au moment de l'évaluation.

L'exposition chronique au iodosulfuron-méthyl sur la base de l'EAT2 n'a pas pu être évaluée, cette substance n'ayant pas été recherchée.

EATi*	P90 (% DJA)**	dépassement de la DJA (%)	taux de couverture du régime théoriquement contributeur (%)
enfants de 13-36 mois***	< 0,1	0	97,7

\* résidu : iodosulfuron-méthyl seul  
\*\* scénario le plus protecteur  
\*\*\* classe d'âge la plus exposée

## Surveillance des aliments destinés à la consommation animale

Le iodosulfuron n'a pas été recherché dans le cadre des programmes de surveillance.

## Surveillance de l'air ambiant

Le iodosulfuron n'a pas été analysé entre 2008 et 2013 dans les campagnes des AASQA pour lesquelles les données sont disponibles.

## Surveillance des niveaux d'imprégnation chez l'homme - biosurveillance

Le iodosulfuron n'a pas été analysé dans le cadre des études disponibles.

## Données relatives aux expositions et intoxications humaines issues des réseaux de vigilance

### Données du réseau Phyt'attitude (CCMSA) et des Centres antipoison et de toxicovigilance

Les produits phytopharmaceutiques à base de cette substance active disposant d'une AMM au 27/11/2017 contiennent systématiquement en association, d'autres substances actives ce qui rend difficile l'imputation des effets observés à une substance en particulier. Aussi l'exploitation

des données relatives aux expositions à ces produits, recueillies dans le cadre des réseaux de vigilance humaine, est-elle peu pertinente pour la contribution à la connaissance des effets sur la santé humaine de cette substance. En revanche, les données relatives aux expositions à chacun de ces produits sont analysées dans le cadre de l'évaluation conduite lors du réexamen du produit, à la suite de la ré-approbation des substances actives qui le composent.

3 Afssa, 2009, INCA 2 : étude individuelle nationale sur les consommations alimentaires, 2006-2007.

4 <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.detail&language=EN&selectedID=1479>

5 DJA=0,03 mg.kg<sup>-1</sup> pc.jour<sup>-1</sup> (COM, 2003).

6 ARfD=Non applicable (COM, 2003).

7 Anses, 2014. Avis de l'Anses relatif à l'actualisation des indicateurs de risque alimentaire relatifs aux résidus de pesticides dans les aliments. Réponse à la saisine n°2013-SA-0138, p. 26 + annexes

## Etat des lieux des études épidémiologiques en santé humaine

Il est à noter que, dans l'expertise collective de l'Inserm sur les pesticides publiée en 2013 (bibliographie disponible jusqu'au premier semestre 2012), il n'est pas fait mention de cette substance active.

Afin d'actualiser l'état des lieux des données disponibles sur l'association entre le iodosulfuron et une pathologie rencontrée en santé humaine, une recherche des études publiées dans les journaux internationaux à comité de lecture via le moteur de recherche Pubmed a été mise en œuvre.

La recherche bibliographique comprenait les mots-clés suivants « iodosulfuron » et « article » ou « review » ou « letter ». Seules les études portant sur l'Homme et postérieures à 2012 ont été recherchées.

Aucune nouvelle étude épidémiologique concernant le iodosulfuron n'a été retrouvée à ce jour.

## Vigilance : signalements relatifs à la faune sauvage et aux animaux domestiques

### Vigilance des effets sur les animaux sauvages

Aucun résultat d'analyse relatif au iodosulfuron n'est disponible dans les données du réseau SAGIR entre le 01/01/1986 et le 31/12/2013.

### Vigilance des effets sur les populations d'oiseaux des plaines

Dans l'étude PeGASE/M6P, et en tenant compte des usages agricoles actuels, une exposition potentielle au iodosulfuron a été mise en évidence avec l'utilisation de cette substance active sur l'ensemble

des sites d'études et sur 23,4 % de la surface totale de ces sites. Pour autant, les analyses toxicologiques effectuées sur les cadavres d'oiseaux récupérés in natura n'ont pas révélé d'imprégnation au iodosulfuron. Il n'a pas été recherché sur les œufs non éclos.

### Vigilance des effets sur les animaux domestiques

Entre le 01/01/1998 et le 31/03/2017, un appel a été reçu par le CAPAE-OUEST concernant le iodosulfuron. L'intoxication des ovins concernés a été jugée douteuse.

## Surveillance des matrices relatives à l'abeille et aux autres pollinisateurs

Dans les analyses multi-résidus, le iodosulfuron n'a été recherché sur aucune des six matrices.





Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
14 rue Pierre et Marie Curie  
F94701 Maisons-Alfort cedex  
[www.anses.fr](http://www.anses.fr)  
[@Anses\\_fr](https://twitter.com/Anses_fr)